



SNUipp – FSU 93

Syndicat National Unitaire Instituteurs, Professeurs des écoles, P.E.G.C.
Bourse Départementale du Travail - 1 place de la Libération – 93016 Bobigny cedex
Tél : 01.48.96.36.11 – Fax : 01.48.96.36.80 – Mail : snu93@snuipp.fr

Compte-rendu de la CAPD classe exceptionnelle du 29/06/2018

Vendredi 29 juin s'est tenue la CAPD examinant l'accès à la classe exceptionnelle au 1^{er} septembre 2018, ainsi que le passage à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle.

Pour l'accès à la classe exceptionnelle, il y avait initialement 505 candidats puis la DSDEN a réintégré manuellement les collègues retraitables au 1/09/2018 qui avaient candidaté car le texte précise que la situation des candidats doit être étudiée au 31/08/2018.

Il y avait donc finalement 530 candidats.

419 éligibles au seul vivier 1
45 éligibles aux deux viviers
66 éligibles au seul vivier 2.

Le contingent d'accès pour cette campagne était de 174 promotions

137 au titre du vivier 1,
37 au titre du vivier 2.

174 promotions ont été prononcées, cependant il y a 6 possibilités de départs en retraite au 1/09/2018, si les collègues maintiennent leur départ à la retraite, les promotions seront perdues et, malgré la demande du SNUipp-FSU 93, ne pourront pas être attribuées à d'autres collègues.

Contrairement à la première campagne, cette fois-ci la DSDEN a respecté le texte qui précise :

« Il convient d'accorder une attention toute particulière à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix des propositions, conformément au protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. »

Dans notre département la proportion est de 83% de femmes, il y a donc 145 femmes promues.

Voici les critères retenus par le DASEN pour établir le tableau de classement :

- le barème total
- l'ancienneté dans l'échelon
- l'âge.

La demande du SNUipp-FSU 93 de prise en compte de l'âge comme critère avant l'ancienneté dans l'échelon (afin notamment de ne pas pénaliser les anciens instituteurs) n'a pas été retenue.

Concernant l'accès à l'échelon spécial, la totalité des 30 candidats a pu être promue.

Ce que le SNUipp-FSU 93 a obtenu :

- l'attention portée aux collègues retraitables.
- le respect de l'équilibre hommes-femmes.
- 2 collègues ayant 0 points DASEN avec un avis satisfaisant de l'IEN se voient réattribuer 40 points.
- 1 collègue qui avait 90 points DASEN pour la première campagne et 40 points pour la deuxième, alors qu'il n'y a aucun avis nouveau de l'IEN, se voit rétablir ses 90 points et accède du coup à la classe exceptionnelle.
- La DSDEN doit se rapprocher de l'IEN pour lequel 7 collègues d'une même circonscription n'ont pas d'avis littéral.

Détail des 174 promus :

- 82 directeurs-trices
- 50 enseignants-es
- 17 RASED
- 12 CPC
- 13 divers (CMPP, SESSAD...).

Tou-tes les collègues promus nous ayant communiqué leurs coordonnées (mail personnel et téléphone portable) ont été prévenus. Nous ne pouvons pas prévenir les collègues qui ne nous donnent pas leurs coordonnées.

Les élus SNUipp-FSU 93 à la CAPD

5 titulaires - 5 suppléants :

Rachel SCHNEIDER, Caroline MARCHAND, Catherine DA SILVA, Emilie GARCIA, Brigitte POMMIER, Stéphanie FOUILHOUX, Frédérique BLOT, Véronique SZCZEBARA, Stéphanie LIOTE, Ingrid FAUVIAU.